

## La justice enquête sur le micro-parti de Marine Le Pen

PAR MATHILDE MATHIEU  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

La justice enquête sur le micro-parti de Marine Le Pen, une formation politique créée fin 2010 et baptisée Jeanne en l'honneur de la pucelle d'Orléans. D'après nos informations, une enquête préliminaire a été ouverte au printemps dernier par le parquet de Paris et confiée à la brigade financière. Quasiment dénuée d'adhérents, comme de manifestations militantes, Jeanne a tout de même brassé quelque 9,5 millions d'euros au cours de l'année 2012 (*lire notre récente enquête*).

Le procureur aurait été saisi par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), l'autorité indépendante chargée de vérifier les comptes annuels des formations politiques. Sollicité par Mediapart, celle-ci s'est refusée à tout commentaire, en particulier sur la nature des infractions soupçonnées.

À cette occasion, les enquêteurs se seraient également penchés sur le fonctionnement du micro-parti de Jean-Marie Le Pen, beaucoup plus ancien et baptisé Cotelec.



Marine Le Pen, présidente du FN © Reuters

Si Marine Le Pen, précautionneuse, n'apparaît pas directement dans les statuts de Jeanne, elle en est évidemment la tête pensante – malgré les dénégations du mandataire financier, Steeve Briois (« *Ça n'est pas son micro-parti !* » jurait-il à Mediapart en octobre dernier). D'autres au FN ont moins de pudeurs : « *Oui, Marine Le Pen a créé son propre micro-parti, nous avait ainsi expliqué Wallerand de Saint-Just, le trésorier du Front national, fin 2011. Il lui fallait une structure qui ne soit pas contrôlée par le FN*

*pour recueillir des dons et des prêts des copains, des relations, de tous ceux qui ne veulent pas donner au FN. »*

Marine Le Pen avait lancé Jeanne en pleine guerre interne contre Bruno Gollnisch pour l'accession à la présidence du FN, dans le but de se constituer une autonomie financière.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

D'après nos informations, la Commission s'interrogerait notamment sur le vaste système de prêts accordés par Jeanne à de très nombreux candidats du FN, aux taux particulièrement élevés de 6,5 % ou 7 %, qui permettent au micro-parti d'emmagasiner des intérêts importants. Sous certaines conditions (hors la présidentielle), les charges financières ainsi supportées par les candidats peuvent ensuite être admises dans la catégorie des dépenses de campagne remboursables par l'État – une aubaine.

La CNCCFP aurait-elle tiqué et considéré qu'à force de multiplier les opérations financières de ce type, Jeanne finissait par enfreindre **le Code monétaire et financier** qui « *interdit à toute personne autre qu'un établissement de crédit d'effectuer des opérations de banque à titre habituel* » ? Là encore, la Commission n'a pas souhaité confirmer ni infirmer cette piste, pas plus que le parquet de Paris.

Désormais saisis, les enquêteurs de la brigade financière vont en tout cas éplucher l'ensemble du fonctionnement du micro-parti, de ses comptes, factures, prestations, etc. **Comme Mediapart l'a récemment raconté**, Jeanne a en effet vendu des « *kits*

de campagne » à la pelle aux candidats du FN aux dernières cantonales de 2011 et législatives de 2012, dans des conditions étonnantes.

BON DE COMMANDE	
KIT DE CAMPAGNE DES CANDIDATS FN	
Departement (N°) :	Circoscription :
Candidat / Prénom :	Nom :
Tel. :	Mail :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mandataire financier / Prénom :	Nom :
Tel. :	Mail :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
KIT DE CAMPAGNE OBLIGATOIRE	
<b>DOCUMENTS DE CAMPAGNE OFFICIELLE</b> (hors article R.39 du Code électoral)	
Personnalisation du bulletin de vote, de la profession de foi, de l'affiche et de l'affichette (Inclusion/site web) : 600,00 € TTC	
<b>DOCUMENTS DE PROPAGANDE LIBRE</b>	
Traitement de la photo du candidat (débourrage, retouche, chromel) :	250,00 € TTC
Conception et impression d'un journal 4 pages (21 x 29,7 cm)	
Mise en page + personnalisation + corrections	
30 000 exemplaires :	3 500,00 € TTC
Conception et impression d'un journal 4 pages (29,7 x 42 cm)	
Mise en page + personnalisation + corrections	
30 000 exemplaires :	5 900,00 € TTC
Conception et impression de la lettre de candidature (21 x 29,7 cm)	
Mise en page + personnalisation + corrections	
10 000 exemplaires :	1 400,00 € TTC
Conception et impression de la carte postale (10,5 x 15 cm)	
Mise en page + personnalisation + corrections	
10 000 exemplaires :	1 000,00 € TTC
Conception, personnalisation et impression de 4 tracts thématiques (en fonction de l'actualité) (21 x 29,7 cm - recto simple - 1 couleur) 4 x 1 000 exemplaires :	1 000,00 € TTC
<b>SITE INTERNET</b> Conception, personnalisation et mise à jour :	1 800,00 € TTC
<b>COMPTE DE CAMPAGNE</b> Suivi, préparation du dossier de compte de campagne et visa de l'expert-comptable :	1 200,00 € TTC
<b>TOTAL KIT OBLIGATOIRE</b>	<b>16 650,00 € TTC</b>

Le « kit » vendu par Jeanne à des candidats FN aux législatives 2012. © DR

Alors que ces « kits » (traitement de la photo du candidat, conception d'un petit journal de campagne, impression de cartes postales, etc.) étaient facultatifs

en 2011, ils sont devenus « obligatoires » pour nombre de candidats l'année suivante, et leur prix a dépassé les 16 000 euros pièce, permettant à Jeanne d'afficher 8 917 082 euros de recettes dans ses comptes 2012.

[[lire\_aussi]]

En coulisse, ce marché a largement bénéficié à Frédéric Chatillon, sulfureux conseiller de l'ombre de Marine Le Pen, **proche du régime syrien** et ancien leader du GUD (groupuscule d'extrême droite radicale), dont la société Riwal s'est chargée de fournir au moins une partie des kits en question. Au prix du marché ? Au-dessus ? Avec quelle marge ? **Sollicité par Mediapart en octobre dernier**, ce dernier n'avait pas souhaité répondre à ces questions.

Le premier trésorier de Jeanne (jusqu'en mars 2012), Olivier Duguet, ancien du GUD lui aussi, nous avait pour sa part déclaré : « *Les comptes sont contrôlés et validés par deux commissaires aux comptes, qui n'ont découvert ni révélé aucune malversation, aucune anomalie, aucun détournement.* » Leur minutieux travail est désormais désossé par la brigade financière.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitran ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.